



Toulouse, le mardi 27 mai 2008

Communiqué de presse

7^{ème} édition du Prix Henri Vernhes

**L'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées
encourage l'essor de projets intégrant l'environnement ou le développement durable :
une dotation de 10 000 euros pour 2 lauréats**

L'Agence Régionale Pour l'Environnement continue de soutenir les porteurs de projet intégrant le respect de l'environnement ou une démarche de développement durable en Midi-Pyrénées, en leur décernant le Prix Henri Vernhes. Véritable coup de pouce financier et technique, il permet de promouvoir des initiatives concrètes et exemplaires sur le territoire régional. Depuis 2002, le prix Henri VERNHES a permis de récompenser 12 initiatives de jeunes midi-pyrénéens dans des secteurs très variés (animation, agriculture, transports, culture, tourisme, équipements, coopération...).

L'ambition de ce concours est d'inciter les jeunes entrepreneurs à intégrer dans leur réflexion le respect de l'environnement, voire une démarche de développement durable dès la conception de leur projet en tenant compte de critères d'efficacité économique mais également environnementale, sociale et culturelle, analysant ses effets à long terme sur le territoire concerné et sur les autres territoires.

A partir de cette année, le concours s'ouvre à l'ensemble des porteurs de projet dont la structure, en cours de création ou récente (moins de 3 ans), est installée en Midi-Pyrénées, ou déploie une part de son activité sur le territoire régional.

Deux prix viendront récompenser les candidats en 2008 :

- **un prix Environnement doté de 5 000 €**: dont l'objectif est l'encouragement de nouvelles méthodes ou techniques permettant de limiter les impacts sur l'environnement (économie des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, limitation des émissions de gaz à effet de serre...).
- **un prix Développement durable doté de 5 000 €**: dont l'enjeu est l'intégration, en amont d'un projet, des trois dimensions : économique, environnementale et sociale.

Un avis technique de l'ARPE Midi-Pyrénées est également proposé aux lauréats afin de permettre aux porteurs de projets d'être accompagnés dans des conditions optimales.

*Conditions de participation et dossier de candidature en ligne sur le site www.arpe-mip.com
Renseignements complémentaires au 05 34 31 97 23 ou sur demande à arpe@arpe-mip.com

Les dossiers de candidature sont à renvoyer dûment rempli avant le 24 avril 2008

Ancien collaborateur de l'ARPE Midi-Pyrénées, chargé de la promotion du management environnemental, Henri Vernhes a toujours souhaité encourager l'esprit d'entreprise pour le développement durable de notre région.

Contact presse : Nathalie RAYNAL – Tél. : 05 34 31 97 09 - 06 84 76 15 38 raynal.n@arpe-mip.com



Agence Régionale Pour l'Environnement Midi-Pyrénées

14, rue de Tivoli - 31068 Toulouse cedex - France - Tél. : +33(0)5 34 31 97 00 - Télécopie : +33(0)5 34 31 18 42
e.mail : arpe@arpe-mip.com - Web : www.arpe-mip.com